Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille quatre cent quarante-neuvième séance plénière
Tenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 28 février 2018, à 10 h 40

Président(e): Mme Veronika Bard ..... (Suède)

GE.18-20380 (F) 150819 030919

Merci de recycler

La Présidente (*parle en anglais*) : Je déclare ouverte la 1449e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Chers collègues, nous poursuivons ce matin le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement. Permettez-moi de suspendre la séance pour souhaiter la bienvenue à notre premier invité de marque ce matin, S. E. M. Ahmet Yıldız, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Turquie.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Excellence, d'intervenir aujourd'hui devant la Conférence du désarmement.

M. Yıldız (Turquie) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, c'est un honneur pour moi de m'adresser à la Conférence aujourd'hui. Cette année, la Turquie est l'un des six pays à présider la Conférence, ce qui me ravit d'autant plus d'être ici. Je tiens à remercier le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'avoir placé les questions de désarmement en tête de ses priorités. C'est un formidable encouragement pour chacun d'entre nous. Je tiens aussi à remercier Mme Nakamitsu et le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU pour leurs efforts acharnés.

Madame la Présidente, tous les orateurs ont souligné l'importance de la Conférence. Ils ont souligné sa place unique dans les instances internationales et sa mission particulière qui est de négocier des instruments de désarmement juridiquement contraignants. Nombre d'orateurs ont, à juste titre, également déploré l'absence de progrès substantiels. Nous avons pour responsabilité commune de créer un climat de compromis et de souplesse pour préserver la pertinence de cette Conférence et permettre la reprise de ses travaux de fond. La Conférence peut véritablement faire changer les choses. La Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en sont la preuve.

Nous devons parvenir à un consensus sur un programme de travail à la Conférence. Des négociations sur un traité non discriminatoire et vérifiable visant à interdire la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires constitueraient un pas dans la bonne direction. Naturellement, ce type de traité devrait tenir compte des préoccupations sécuritaires légitimes de chacun. Notre but ultime est l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires et nous ne l'atteindrons que si nous commençons par mettre en œuvre de façon effective et universelle le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. En attendant, le plan d'action de 2010 prévoyait la convocation d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cet engagement ne peut être négligé.

Le Traité et le cycle actuel d'examen ne devraient pas être sapés par des efforts entrepris ailleurs. Nous attendons avec intérêt la prochaine réunion du Comité préparatoire de la Conférence d'examen du Traité et nous participerons activement et de manière constructive à ses travaux. Les trois piliers du Traité devraient être abordés de manière équilibrée. Les États qui respectent pleinement leurs obligations internationales ont le droit de tirer profit de l'énergie nucléaire.

Ces dernières semaines, la péninsule coréenne a vécu une période de trêve olympique. Cependant, la situation dans la péninsule reste tendue. Les tirs de missiles balistiques et les essais nucléaires de la République populaire démocratique de Corée mettent en péril la paix et la sécurité. Nous nous associons à la communauté internationale pour demander à la République populaire démocratique de Corée d'agir de manière raisonnable et responsable et de respecter les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU.

En ce qui concerne le programme nucléaire iranien, le Plan d'action global commun constitue un exemple de réussite de la diplomatie multilatérale. Nous y sommes tous attachés et nous sommes tous tenus de le respecter et de l'appliquer.

Dans un autre domaine, l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est cruciale pour les efforts mondiaux de non-prolifération et de

désarmement. Nous exhortons à nouveau les derniers États visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder.

Madame la Présidente, la Conférence possède le mandat, le Règlement intérieur et la composition pour qu'elle s'acquitte de sa mission, mais il lui manque la volonté politique nécessaire. C'est à nous de surmonter cette difficulté. La Turquie est prête à apporter sa contribution pour y parvenir.

La Présidente (*parle en anglais*) : Permettez-moi à présent de suspendre la séance quelques instants, le temps de raccompagner M. Yıldız.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M. Sergey Lavrov, Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie. Monsieur, vous avez la parole.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire général, je tiens à vous remercier de me donner à nouveau l'occasion de m'exprimer devant cette éminente instance. La Conférence du désarmement joue un rôle unique dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, et occupe aussi, bien sûr, une place particulière dans les rouages solides du mécanisme international aux côtés de la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies et de la Première Commission de l'Assemblée générale. Les accords fondamentaux qui ont été élaborés sous l'égide de la Conférence entretiennent notre foi en la capacité de l'humanité à éviter l'autodestruction. Il est essentiel de renforcer l'efficacité de cette instance pour fédérer les efforts internationaux visant à mener à bien le programme de désarmement, à parvenir à des compromis rationnels et à créer les conditions propices à la promotion de la paix et de la sécurité égale et indivisible pour tous. Compte tenu de la complexité de la situation actuelle sur la scène internationale, il est particulièrement important que nous déployions ensemble des efforts de manière systématique pour garantir la sécurité et la stabilité à l'échelle mondiale et régionale.

Nous devons reconnaître que les travaux de cette instance ont ralenti ces dernières années. Il est par conséquent essentiel de surmonter nos divergences et d'arrêter enfin un programme de travail équilibré pour la Conférence. Pour résoudre les questions qui se posent à l'heure actuelle concernant la maîtrise des armements et la non-prolifération, nous devons reprendre de toute urgence nos travaux de négociation. Nous pouvons remédier à cette situation, comme nous l'entendons, en tirant parti du riche héritage et des traditions de négociation de longue date qui unissent toutes les parties de cette instance. L'histoire nous montre qu'il est vital, même dans les périodes les plus difficiles, de faire preuve de détermination et de responsabilité ainsi que d'esprit de compromis entre les intérêts nationaux étriqués et de fournir une réponse globale aux défis majeurs de l'époque que nous traversons.

Le point central à l'ordre du jour international reste bien sûr le problème du désarmement nucléaire. En tant que partisan responsable et constant de ce processus, la Russie contribue de manière notable à la réduction des armements stratégiques offensifs. Le 5 février, nous avons confirmé le respect des limitations applicables aux vecteurs et têtes de missile en vertu du Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs. L'arsenal nucléaire de la Russie a effectivement diminué de plus de 85 % par rapport à son niveau en pleine guerre froide.

De plus, en dépit des avancées impressionnantes qui ont été accomplies dans la mise en œuvre de ce Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie, nous nous devons d'attirer l'attention de nos collègues à Washington sur les nombreuses questions en suspens, dont une partie est liée à la suppression unilatérale de la prise en compte d'un nombre important de vecteurs, notamment en contournant les procédures énoncées dans le Traité, ce qui présuppose la compréhension par l'autre pays concerné des méthodes employées pour ne pas prendre en compte ces vecteurs. Il est également préoccupant de constater que les États-Unis d'Amérique ont changé d'approche dans le cadre de leur nouvelle stratégie nucléaire, qui prévoit d'accorder une place de plus en plus

prépondérante aux armes nucléaires. Cela inclut la mise au point et le déploiement de têtes explosives de « faible puissance », qui abaisseront le seuil de recours aux armes nucléaires.

Cependant, conformément à l'esprit et à la lettre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous sommes très proches de la situation imposant la participation de tous les États dotés d'armes nucléaires dans le déploiement de nouveaux efforts en direction du désarmement nucléaire. De plus, nous ne pouvons pas faire abstraction de la nouvelle donne : le désarmement nécessite de tenir compte de l'ensemble des facteurs ayant des effets dévastateurs sur la stabilité stratégique et la sécurité internationale, y compris le déploiement actuellement illimité de systèmes mondiaux de défense antimissile balistique, la mise au point d'armements stratégiques offensifs non nucléaires de haute précision, la non-ratification du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et la perspective de lancement dans l'espace d'armes de frappe.

Le désarmement nucléaire est également entravé par la présence continue d'armes nucléaires tactiques américaines en Europe ainsi que par la pratique déstabilisatrice du « partage du nucléaire ». Comme chacun le sait, dans les exercices nucléaires qui s'y rattachent, en violation flagrante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord participent à la planification de l'emploi d'armes nucléaires tactiques américaines et les compétences opportunes leur sont dévolues. Cela signifie, comme tout le monde devrait parfaitement le savoir, que le personnel militaire des États-Unis entraîne les forces armées des pays européens à utiliser des armes nucléaires tactiques à l'encontre la Fédération de Russie.

La Russie, je tiens à le rappeler, n'a déployé aucune arme nucléaire tactique et ne réalise pas d'exercice de frappe nucléaire. Nous avons regroupé nos têtes de missile dans des sites de stockage centralisés sur notre territoire national. Dans ces circonstances, le fait que les États-Unis d'Amérique disposent d'armes nucléaires tactiques prêtes à l'emploi en Europe constitue non seulement un vestige de la guerre froide mais aussi une attitude ouvertement agressive. J'espère que les citoyens européens parviendront à s'opposer fermement à la présence sur leur territoire des armes de destruction massive les plus dangereuses, notamment en raison de leur appartenance au seul État en ayant fait l'usage lors de frappes qui ont touché les populations d'Hiroshima et de Nagasaki.

Nous devons absolument tenir compte de l'ensemble des facteurs ayant une incidence sur la stabilité stratégique ainsi que du principe d'une sécurité égale pour tous afin d'accomplir de nouveaux progrès en matière d'élimination des armes nucléaires, comme l'appellent de leurs vœux les auteurs du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Non seulement cette approche, comme nous l'avons répété, ne contribue pas au noble objectif d'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais elle entrave également le maintien de la viabilité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et la tenue effective de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité. Il se trouve d'ailleurs que le Traité a été ouvert à la signature il y a cinquante ans cette année.

Pour préserver le fonctionnement de cet instrument central, il est également extrêmement important d'observer des évolutions tangibles en vue de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été rédigé ici à la Conférence et qui pourrait servir de fondement pour surmonter les divisions entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés. En outre, il faut enfin accomplir des progrès concrets dans l'organisation d'une conférence internationale sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Je tiens à aborder séparément le désarmement chimique. La Russie a totalement détruit ses stocks d'agents de guerre chimique. Parallèlement, il est paradoxal de constater que les États-Unis d'Amérique, l'une des principales parties à la Convention sur les armes chimiques, qui défendait auparavant ardemment l'adoption d'une obligation juridique mondiale de détruire les armes chimiques avant 2007, détiennent désormais le plus grand arsenal mondial de ce type d'armes de destruction massive, alors que les perspectives d'élimination de cet arsenal restent floues. Pendant ce temps, Washington, citant des spécialistes des fausses nouvelles tels que les Casques blancs, qui sont totalement discrédités, adresse des plaintes absurdes à l'encontre du Gouvernement syrien qui, dans

des conditions extrêmement difficiles de lutte contre le terrorisme international, a détruit son stock d'armes chimiques sous la supervision internationale la plus stricte possible, conformément à l'initiative conjointe de Moscou et de Washington, et continue de coopérer avec le Secrétariat de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Il est triste de constater que les États-Unis et leurs alliés utilisent comme instrument d'ingénierie géopolitique anti-syrienne des allégations infondées selon lesquelles Damas aurait employé des produits chimiques toxiques.

Il y a tout juste une heure, une réunion informelle s'est tenue près d'ici, à l'initiative de la France, pour promouvoir le dernier avatar de leur approche anti-syrienne, le « Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques », qui a été créé le 23 janvier à Paris. Nous réaffirmons que nous ne reconnaissons pas la création de ce type d'initiatives sélectives et non inclusives qui visent à remplacer les débats de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques par la réunion d'un groupe fermé d'acteurs partageant le même avis qui ne sont pas suffisamment exposés à d'autres points de vue. Il paraît inconcevable que des représentants de haut niveau du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies jugent bon de participer à cet événement non inclusif.

Nous devrions aussi garder à l'esprit la menace que font peser les armes biologiques et dont le bilan en vies humaines peut dépasser celui de tout autre moyen de destruction connu. Comme par le passé, les États-Unis entravent l'élaboration d'un mécanisme de vérification pour la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. J'espère que nos collègues américains assumeront leur responsabilité en trouvant une issue à cette impasse. Pour le moment, ils préfèrent malheureusement rester dans cette impasse, tout en essayant de créer une structure garantissant la sûreté biologique qui serait uniquement contrôlée par les États-Unis et ouverte aux manipulations, en obligeant différents pays à conclure des accords bilatéraux qui ne relèvent pas de la Convention.

Au cours de la présidence russe de la Conférence du désarmement l'année dernière, nous avons réussi à inclure à l'ordre du jour, avec le soutien de plusieurs délégations raisonnables et responsables, une proposition visant à élaborer une convention internationale pour la répression des actes de terrorisme chimique et biologique. Nous devons poursuivre les discussions de fond sur cette question au cours de la session actuelle. J'espère que nous y parviendrons. L'élaboration de cet instrument particulièrement pertinent, qui répond aux intérêts de tous les États, permettra à la Conférence de reprendre ses travaux en pleine conformité avec son mandat.

Nous avons également pour autre priorité d'éviter une course aux armements dans l'espace. La Russie n'est pas le seul pays préoccupé par la perspective d'une militarisation de l'espace circumterrestre, comme cela est confirmé par le large soutien de nos initiatives de lutte contre cette menace. Je rappelle que c'est ici à Genève il y a dix ans que nous et nos amis chinois avons distribué un projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, et que nous avons proposé en 2014 une version mise à jour de ce projet.

J'estime qu'il est pratiquement impossible, sans l'élaboration et l'adoption d'un accord international juridiquement contraignant contenant des garanties fiables pour empêcher le déploiement d'armes dans l'espace, de résoudre les problématiques liées à la garantie de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique. Nous sommes disposés à aborder toutes les préoccupations avec toutes les parties prenantes. Nous considérons que le lancement prévu cette année du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'étudier de nouvelles mesures concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace est le meilleur moyen de trouver des réponses de manière conjointe et la mesure supplémentaire requise pour accélérer ce processus à la Conférence du désarmement.

La Russie est prête à reprendre les négociations au sein de la Conférence sur la base d'un programme de travail équilibré établi par la voie du consensus. Nous considérons qu'aucun sujet n'est tabou en ce qui concerne les points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Nous disposons à la fois de la volonté politique et de l'expertise pour lancer de véritables négociations dans cette instance. Comme le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui s'est exprimé ici il y a deux jours, nous saluons

l'adoption le 16 février par la Conférence de la décision de créer cinq organes subsidiaires chargés de trouver des solutions pour lancer des négociations sur les points à l'ordre du jour.

Pour conclure, je tiens à affirmer que la Russie demande à chacun d'entre vous de faire preuve de volonté politique et de la plus grande responsabilité possible pour reprendre les travaux de fond de la Conférence. Nous sommes convaincus que nous parviendrons uniquement à conclure de véritables accords sur la maîtrise des armements en entreprenant de véritables négociations et en recherchant des décisions établies par consensus.

Je vous souhaite plein succès dans vos travaux et j'espère que nous parviendrons à résoudre les problèmes qui entravent pour le moment les activités de cette instance internationale vitale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Permettez-moi maintenant de suspendre brièvement la séance afin de raccompagner M. Lavrov.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter la bienvenue à S. E. M. Gholamhossein Dehghani, Vice-Ministre des affaires étrangères chargé des affaires juridiques et des affaires internationales de la République islamique d'Iran. Monsieur, vous avez la parole.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, distingués représentants, c'est pour moi un grand plaisir d'être invité à m'exprimer devant la Conférence du désarmement. Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence.

Je limiterai essentiellement mes observations aujourd'hui aux risques extrêmes que font peser les armes nucléaires. À plusieurs reprises ces derniers mois, y compris lors de son discours devant la Conférence du désarmement lundi dernier, le Secrétaire général de l'ONU a averti que les craintes suscitées par les armes nucléaires dans le monde n'avaient jamais été aussi vives depuis la guerre froide. Nous partageons cette évaluation factuelle et légitime de la situation. Les mêmes craintes ont incité l'écrasante majorité des États à négocier et à conclure un traité visant à interdire les armes nucléaires en juillet 2017, en l'absence des États dotés d'armes nucléaires. En raison de ces mêmes préoccupations, le Comité Nobel a décerné son prix de la paix 2017 à la Campagne internationale pour abolir les armes nucléaires en vue de récompenser les efforts qu'elle déploie afin d'attirer l'attention sur les conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et sur son initiative sans précédent visant à faire interdire ces armes par un traité. Compte tenu de ces craintes et pour les souligner, le Conseil science et sécurité du Bulletin des scientifiques atomistes a décidé en janvier dernier de rapprocher de trente secondes vers minuit l'horloge de l'apocalypse, symbolisant la menace de guerre mondiale nucléaire pesant sur l'humanité et signifiant sa disparition.

Ces craintes et ces préoccupations sont en partie fondées. Le non-respect persistant, par des États dotés d'armes nucléaires, des obligations juridiques que leur impose l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires − négocier un désarmement nucléaire − a suscité une crise de confiance dans la capacité du Traité à tenir sa promesse en matière de désarmement nucléaire et a mis le Traité à rude épreuve. Alors qu'aucun progrès n'est accompli en direction du désarmement nucléaire, les États dotés d'armes nucléaires réalisent des progrès rapides dans l'autre direction en investissant massivement dans la modernisation de leurs forces nucléaires et en mettant au point de nouvelles têtes nucléaires plus efficaces. Par exemple, les États-Unis ont annoncé qu'ils prévoient de dépenser 1 250 milliards de dollars des États-Unis au cours des trente prochaines années pour remplacer et moderniser leur arsenal nucléaire. Nous sommes donc dans un nouveau cycle de course aux armements nucléaires. Cette situation est gravement préoccupante. Les États dotés d'armes nucléaires ont dangereusement renforcé le rôle et l'importance des armes nucléaires dans leurs politiques et leurs doctrines sécuritaires et militaires. Récemment, le chef d'un État doté d'armes nucléaires s'est vanté publiquement et de manière irresponsable de disposer d'un bouton nucléaire beaucoup plus gros que les autres. Nous ne devons pas oublier que les politiques et les déclarations irresponsables qui

mettent l'accent sur le rôle des armes nucléaires en tant que garants suprêmes de la sécurité, associées à l'absence de progrès en matière de désarmement nucléaire, ont inévitablement des conséquences indésirables, en encourageant notamment la prolifération des armes nucléaires et en accroissant les risques d'affrontements et de guerre nucléaires. La situation dans la péninsule coréenne, qui devient de plus en plus dangereuse, le démontre clairement.

Cet état de fait découle principalement de l'absence de volonté des responsables politiques qui maintiennent des doctrines de dissuasion nucléaire et d'équilibre fondé sur la terreur nucléaire. Les États dotés d'armes nucléaires doivent accepter cette réalité déterminante : nous vivons dans un contexte sécuritaire mondialisé. Il est intolérable que subsiste le paradigme sécuritaire dangereux et erroné de l'époque de la guerre froide qui divise le monde en deux camps distincts, à savoir celui des États qui ne sont pas dotés d'armes nucléaires et celui des autres États qui sont dotés de ces armes ou qui sont protégés par des armes nucléaires et uniquement préoccupés par leur propre sécurité au détriment des autres. Cette polarisation des États en deux camps ne prend pas en considération la stigmatisation collective généralisée des armes nucléaires en tant qu'armes semant la terreur, leur classement dans la catégorie des armes de destruction massive et la menace majeure qu'elles représentent pour la sécurité internationale.

La détention d'armes nucléaires devrait être stigmatisée et jugée inacceptable et immorale en vue d'encourager les initiatives collectives visant à les éliminer totalement. La stigmatisation des armes nucléaires ne distingue pas l'établissement des règles en la matière de son contexte social. En conséquence, la communauté internationale stigmatise la recherche et le développement dans ce domaine, compte tenu de la nature et de la longue histoire de ces armes. En ce qui nous concerne, l'enseignement religieux, qui interdit de se targuer des armes nucléaires, ne fait que renforcer leur stigmatisation et prône tout à fait le contraire. Le décret religieux qui a été promulgué par notre Guide de la Révolution interdit la production, la détention, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires qui sont jugées illégitimes, futiles, préjudiciables et dangereuses et représentent un grand péché.

Dans ce contexte sécuritaire mondialisé, les armes nucléaires, qui sont des vecteurs terrifiants de destruction massive, doivent être totalement éliminées. En raison de leur existence, elles sapent le principe issu de la Charte d'égalité des droits à la paix et à la sécurité pour tous les États, qui est le droit de l'homme le plus fondamental et le socle du droit international humanitaire.

La Conférence du désarmement doit répondre aux craintes suscitées dans le monde par les armes nucléaires et au fait qu'une écrasante majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies, avec l'appui de l'opinion publique internationale, souhaite mettre fin à la menace des armes nucléaires. Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité en Asie du Nord-Est, l'élimination des armes nucléaires est plus que jamais nécessaire. Toute utilisation d'armes nucléaires aura des conséquences humanitaires dramatiques. Seule leur élimination totale nous apportera la garantie véritable qu'elles ne seront plus jamais utilisées et que les tragédies qui se sont produites ne se reproduiront plus.

La Conférence du désarmement est l'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement de l'ensemble de la communauté internationale. La Conférence et ses prédécesseurs contribuent grandement à l'objectif d'avènement d'un monde exempt de menace posée par les armes de destruction massive. Cependant, depuis 1996, la Conférence n'a réalisé aucun progrès dans le domaine de la négociation du désarmement nucléaire. Cette absence de progrès est frustrante. Pour préserver sa fonction et sa pertinence, la Conférence doit jouer un rôle de chef de file dans les initiatives multilatérales visant à bâtir un monde exempt d'armes nucléaires. Celles-ci devraient commencer par des négociations sur une convention globale sur les armes nucléaires.

Les États dotés d'armes nucléaires semblent considérer qu'ils ont obtenu une prorogation illimitée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et qu'ils n'ont plus besoin de se préoccuper de convaincre les États non dotés d'armes nucléaires. Ce calcul est préjudiciable pour la validité et l'intégrité du Traité. La décision de la semaine dernière portant création de différents organes subsidiaires chargés de faciliter la compréhension et l'approfondissement des discussions techniques concernant plusieurs points à l'ordre du jour ouvrira la voie à un programme de travail équilibré et complet.

À cette fin, nous devons tous être prêts à travailler sans relâche et de manière constructive pour sortir de l'impasse prolongée dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve depuis vingt ans.

L'Iran, qui soutient de manière indéfectible le désarmement nucléaire, porte un vif intérêt en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive et y est fortement attaché. Sa politique s'appuie sur des principes de base rationnels, juridiques et religieux. Fort de cette assise solide, l'Iran est partie à tous les accords internationaux régissant les armes de destruction massive et est en première ligne des initiatives visant à élargir le caractère universel du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires au Moyen-Orient. Depuis 1974, l'Iran soutient une proposition de création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Cependant, le régime israélien, qui est le seul au Moyen-Orient à ne pas être partie au Traité, continue de bloquer tous les efforts internationaux et régionaux visant à atteindre cet objectif. Les armes nucléaires détenues par ce régime, qui a derrière lui une longue et sombre histoire faite d'agressions, d'occupations et de crimes de guerre, représentent une menace sérieuse pour la sécurité des États non dotés d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Le programme d'armes nucléaires d'Israël résulte de l'application de deux poids, deux mesures par certains États dotés d'armes nucléaires, notamment par les États-Unis, et de son incapacité à respecter la norme même de non-prolifération qu'il est tenu de suivre et d'appliquer systématiquement en vertu d'obligations juridiques. Nous appelons constamment de nos vœux l'application sans exception de cette norme de non-prolifération à l'échelle de la planète.

Mon pays est resté attaché et n'a cessé de contribuer au désarmement nucléaire et à la non-prolifération bien qu'il ait subi les effets préjudiciables il y a quelques années d'une crise montée de toutes pièces. Nous avons réussi à sortir de cette crise inutile en menant de laborieuses négociations, qui ont débouché sur un Plan d'action global commun constituant un succès historique pour la diplomatie multilatérale. Il a été largement reconnu que ce Plan d'action présente des avantages importants pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le régime de non-prolifération, en tant que modèle d'approche pour résoudre les problèmes complexes sur le plan technique et politique. Cela explique le soutien indéfectible de la communauté internationale en faveur de la mise en œuvre de ce Plan. Alors que l'Iran a pleinement respecté ses engagements au titre du Plan au cours de ces deux dernières années, comme cela a été confirmé par les 10 rapports successifs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, les États-Unis, en tant que participants au Plan d'action, ont enfreint à plusieurs reprises les engagements qu'ils ont pris en vertu de l'accord en adoptant des politiques, en prenant des mesures et en faisant des déclarations hostiles visant à priver notre pays des bénéfices de cet accord. Il est inacceptable d'instrumentaliser le Plan en l'associant à des questions qui n'ont rien à voir et en menaçant de ne plus y souscrire. L'une des parties a menacé de renoncer au Plan à moins qu'il ne fasse l'objet de nouvelles négociations. Notre réaction à cette menace est claire et ferme : le Plan ne sera pas renégocié. La position des États-Unis à l'égard du Plan envoie un message important : les États-Unis ne sont pas des parties fiables aux accords bilatéraux et multilatéraux.

Il est de notre intérêt à tous de défendre la cause du désarmement nucléaire et de la non-prolifération, car elle contribue à notre sécurité et à la sécurité des futures générations. Pour que notre démarche soit couronnée de succès, nous devons tous soutenir les efforts visant à faire avancer cette cause de manière multilatérale. Cette Conférence devrait jouer un rôle de chef de file à cet égard en s'acquittant de son mandat. J'espère constater de nouveaux progrès de la Conférence concernant l'atteinte de l'objectif de désarmement nucléaire et je souhaite que cette session soit la plus fructueuse possible.

La Présidente (*parle en anglais*) : Permettez-moi maintenant de suspendre un instant la séance afin de raccompagner M. Dehghani.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre invité de marque, S. E. M. George Ciamba, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Roumanie.

M. Ciamba (Roumanie) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Madame la Présidente, d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous assurer du soutien sans faille de mon pays en faveur de vos travaux. Je tiens aussi à faire part de ma profonde gratitude pour les efforts acharnés qui ont été déployés par votre prédécesseur, l'Ambassadeur de Sri Lanka. De plus, je souhaite plein succès aux six États membres qui assumeront la présidence au cours de cette session pour faire avancer les travaux de la Conférence cette année. Étant entendu que la Roumanie partage les analyses de votre déclaration, permettez-moi de souligner quelques points qui ont une importance particulière pour mon pays.

Nous sommes profondément convaincus que la Conférence du désarmement reste l'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement dans le domaine s'y rapportant et dans celui de la maîtrise des armements, avec comme principe fondamental le consensus de ses membres. La Conférence du désarmement a à son actif la négociation d'accords de désarmement emblématiques et peut encore atteindre bien d'autres objectifs. Ce rôle de négociation doit être préservé et renforcé. Il est vital pour tout le monde de réussir les négociations sur le désarmement et il est grand temps de sortir la Conférence de l'impasse dans laquelle elle se trouve depuis longtemps et de reprendre les travaux de fond. Bien évidemment, les négociations sur le désarmement ne peuvent fournir de réponses ni de solutions miracles à toutes nos préoccupations, mais sans volonté politique claire et résolue de l'ensemble des membres de la Conférence, nous mettons en péril la crédibilité même de notre engagement et de notre détermination à obtenir des résultats concrets. En ce sens, il n'est pas nécessaire de nous rappeler les enjeux. Les préoccupations sécuritaires sont réelles et nous devons tenir compte du contexte international actuel.

La Roumanie est aux prises avec un contexte en mutation et au carrefour d'enjeux stratégiques. Il est par conséquent dans l'intérêt de notre pays de renforcer notre sécurité par le dialogue et la coopération. Cette délégation continue de reconnaître la valeur de la Conférence du désarmement pour la paix et la sécurité internationales et soutient l'adoption d'un programme de travail complet et équilibré, assorti d'un mandat de négociation. Ce programme de travail n'est pas une fin en soi, mais un moyen pour la Conférence de remplir sa mission en tant qu'organe unique de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. La Roumanie est déterminée à travailler à cette fin en étroite collaboration avec toutes les délégations. C'est dans cet esprit que notre délégation a proposé l'année dernière la création du groupe de travail sur la voie à suivre, qui a pour ambition de trouver le terrain d'entente nécessaire pour avancer. Je saisis cette occasion pour tous vous féliciter pour la décision adoptée le 16 février 2018 visant à poursuivre nos travaux concernant la création d'organes subsidiaires à la Conférence du désarmement. Il convient d'entretenir notre élan et une approche réaliste et pragmatique pour élargir les domaines de convergence, en tirant profit des travaux accomplis jusqu'à présent, et pour préparer le terrain des futures négociations.

La volonté politique est essentielle pour continuer d'accomplir des progrès dans le domaine du désarmement nucléaire et de la non-prolifération. Les acteurs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ont pour responsabilité commune de consolider le régime planétaire de non-prolifération des armes nucléaires et notamment de surmonter les obstacles posés par les pays qui enfreignent le régime international de non-prolifération. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste le meilleur moyen d'œuvrer en faveur de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais il n'existe pas de raccourci pour y parvenir. Les efforts en matière de désarmement nucléaire doivent être menés conjointement en adoptant une approche progressive appropriée, en tenant compte de tous les problèmes de sécurité et des engagements conventionnels de tous les États parties au Traité, et en prenant une série de mesures concrètes et d'initiatives efficaces dans l'intérêt de toutes les parties concernées. La seule façon d'aller de l'avant est de définir des objectifs qui sont plus réalisables et d'éviter les attentes irréalistes qui mettent le régime de non-prolifération en péril, nuisent à la crédibilité du Traité et, en fin de compte, compromettent la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Ensemble, nous devrions réussir à gérer de manière appropriée le cycle actuel d'examen, en reconnaissant les domaines d'application du Traité. En résumé, pour que le

Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui se tiendra en 2020 à Genève, soit couronné de succès, nous devons tirer un bilan en toute honnêteté des progrès accomplis et nous en servir de fondement pour déterminer les suites tangibles à donner. Nous devrions aller de l'avant dans la mise en œuvre du Plan d'action de 2010 pour réaliser des progrès supplémentaires dans l'atteinte des objectifs du Traité. Dans le cadre du cinquantenaire du Traité en 2020, nous devons faire preuve d'une démarche inclusive et progressive fondée sur des mesures de désarmement nucléaire concrètes et entièrement vérifiables. Pour obtenir des résultats concrets et tangibles qui contribueront à un processus durable de désarmement nucléaire, nous devons absolument nous concentrer sur les initiatives qui participent au consensus et à la confiance requise de tous les États.

Au lieu de nous engager dans différentes voies, nous devrions mener d'autres travaux avec les États dotés d'armes nucléaires aussi bien qu'avec les États qui en sont dépourvus sur les démarches concrètes consensuelles d'élimination des menaces nucléaires, telles que l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ou la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires. L'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un objectif qui serait un tournant dans la gouvernance nucléaire mondiale et qui ouvrirait la voie à une sécurité renforcée pour tous. On peut constater avec fierté que le Traité est devenu un moyen de dissuasion efficace. Les essais d'explosifs nucléaires sont désormais une anomalie par rapport à la norme internationale qui a été établie. Un seul pays continue de mener des essais de dispositifs nucléaires au XXIe siècle et ce comportement est inacceptable pour la communauté internationale, qui dénonce fermement et unanimement cette violation. Comme l'a souligné le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, même la norme la plus stricte ne pourrait remplacer une interdiction juridiquement contraignante. Les difficultés liées à la prolifération que nous rencontrons actuellement rendent d'autant plus urgente l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Le Gouvernement roumain a plaidé à plusieurs reprises en faveur d'une autre étape logique consistant à lancer dès que possible des négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires, ce qui montrerait la volonté politique de l'ensemble des membres de la Conférence du désarmement. Il est essentiel de lancer ces négociations pour accomplir des progrès dans l'atteinte de notre objectif commun de désarmement nucléaire et il s'agit d'un objectif réalisable qui cadre pleinement avec notre approche par étapes.

Nous devrions faire en sorte que le multilatéralisme soit la pierre angulaire des relations internationales du XXIe siècle, et l'ordre fondé sur des règles devrait être perçu comme le fondement de la sécurité sur notre planète. C'est pourquoi nous devons tout mettre en œuvre pour garantir le bon fonctionnement de cette Conférence et de l'ensemble du mécanisme de désarmement des Nations Unies.

En bref, il est grand temps que la Conférence du désarmement s'acquitte de son rôle principal et contribue à la réalisation de l'objectif consistant à bâtir un monde plus sûr. Saisissons l'occasion qui nous est donnée au sein de la Conférence du désarmement et engageons, sans plus tarder et avec confiance, des travaux de fond au profit de l'ensemble de la communauté internationale.

La Présidente (*parle en anglais*) : Permettez-moi maintenant de suspendre la séance un instant, le temps de raccompagner M. Ciamba.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand plaisir de souhaiter une chaleureuse bienvenue à notre invité de marque suivant, S. E. M. Luwellyn Landers, Vice-Ministre des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud.

M. Landers (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Pour commencer, Madame la Présidente, permettez-moi d'affirmer explicitement que l'Afrique du Sud est un ardent partisan du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, ainsi que de l'avènement d'un monde exempt de menaces liées aux armes de destruction massive et à

la prolifération des armes conventionnelles. Alors que la menace que représentent les armes chimiques et biologiques pour l'humanité a entraîné l'interdiction de ces armes de destruction massive à l'aide de négociations dans cette même instance, l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires reste un objectif difficile qui n'est toujours pas atteint.

L'engagement de mon pays en faveur du désarmement n'a jamais été un objectif en soi. Il est fondé, entre autres, sur la conviction selon laquelle la paix et la sécurité internationales sont indissociables du développement, la sécurité mondiale est impossible à garantir lorsque des moyens financiers faramineux et d'autres ressources continuent d'être réorientés vers l'acquisition de capacités de plus en plus destructrices, alors que plus d'un milliard de personnes dans le monde continuent de souffrir de la faim et de la privation. Nous sommes d'avis que nous pouvons uniquement combattre efficacement les menaces communes au moyen d'une coopération internationale renforcée et d'institutions internationales solides en mesure de répondre à nos préoccupations collectives en matière de sécurité.

Il est évident qu'il existe un lien indissociable entre le désarmement et la non-prolifération et que nous devons accomplir des progrès continus et irréversibles sur les deux fronts. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui est le pilier du régime de non-prolifération et de désarmement nucléaires, constitue un compromis historique entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui en sont dépourvus, en vertu duquel les premiers ont entrepris d'éliminer leurs armes nucléaires sur la base de l'engagement réciproque des derniers de ne pas chercher à acquérir l'arme nucléaire. Malheureusement, ce compromis majeur a été remis en cause par ses partenaires qui ne respectent pas leurs engagements, notamment en vertu de l'article VI.

Nous sommes convaincus que la détention comme l'intention de se procurer l'arme nucléaire ne peuvent contribuer à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes particulièrement préoccupés par les déclarations visant à justifier le maintien des armes nucléaires par les bénéfices perçus de la dissuasion nucléaire. Ces justifications et la notion selon laquelle les armes nucléaires sont les garants suprêmes de la sécurité nuisent aux arguments invoqués à l'encontre de la prolifération et de la mise au point d'armes nucléaires par l'autre camp, qui tend à utiliser les mêmes arguments pour justifier sa décision de chercher à acquérir l'arme nucléaire. Pour dire les choses simplement, il n'y a pas de bonnes mains pour de mauvaises armes et le concept de détention responsable d'armes nucléaires doit par conséquent être contesté.

Il incombe avant tout aux États dotés d'armes nucléaires d'engager les mesures nécessaires pour éliminer les armes nucléaires. Ces États doivent par conséquent s'engager sans plus tarder dans un processus accéléré de négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Comme vous le savez, Madame la Présidente, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires a été adopté le 7 juillet 2017 à l'occasion d'une conférence des Nations Unies. L'adoption du Traité dans le cadre d'un processus multilatéral inclusif de l'ONU, auquel se sont associés des États et des membres de la société civile, est l'aboutissement de trois conférences internationales qui se sont tenues entre 2012 et 2014 et qui se sont intéressées aux conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi d'armes nucléaires et des risques s'y rattachant. Nous déplorons le fait que les États détenteurs d'armes nucléaires aient décidé de ne pas participer à cette conférence des Nations Unies. L'adoption du Traité par les deux tiers des États Membres de l'ONU montre que la communauté internationale partage des préoccupations d'ordre moral et sécuritaire sur les conséquences catastrophiques du recours aux armes nucléaires et sur la nécessité d'assurer la sécurité pour tous.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est l'un des jalons les plus importants dans le domaine du désarmement nucléaire depuis 1945, représente la norme la plus stricte en matière de non-prolifération au titre de laquelle n'importe quel État peut s'engager, ce qui renforce et complète le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. C'est également pour cette raison qu'il a été reconnu par le Comité norvégien chargé de décerner le prix Nobel en 2017. Il confère également l'occasion aux États qui ne

sont pas situés dans une zone exempte d'armes nucléaires de devenir parties à un instrument qui marque sa totale opposition aux armes nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est pleinement compatible avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et vise à contribuer au respect de ses dispositions, y compris au respect de l'obligation faite par l'article VI de poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. Il ne soustrait ni n'ajoute rien au régime des garanties établi en vertu du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, et il n'empêche pas de consolider à nouveau un régime de garanties ni d'autres mesures au titre desquels les États peuvent s'être engagés ou pourraient s'engager à l'avenir. Comme pour le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, les États qui adhèrent au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires doivent, au minimum, conclure un accord de garanties généralisées avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et le mettre en œuvre.

La Conférence des Nations Unies s'est efforcée de faire en sorte que le Traité ne crée pas sans le vouloir des failles dans le régime existant tout en reconnaissant qu'il sera nécessaire d'établir à l'avenir des modalités de vérification détaillée avec, espérons-le, la participation de tous les États.

Je dois rappeler que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ne clôture pas le débat sur les armes nucléaires, mais est une étape décisive dans l'évolution du régime qui est requise pour instaurer un monde à jamais exempt d'armes nucléaires. Cette approche cadre avec celle visant à éliminer d'autres armes inacceptables, qui consiste à les interdire avant de les éliminer. Il est également important de noter que le Traité ne place pas les intérêts en matière de sécurité d'un ou de quelques États au-dessus de ceux de la communauté internationale dans son ensemble, mais reconnaît plutôt que les armes nucléaires constituent une menace pour tous les États et tous les peuples.

L'Afrique du Sud fait partie de la cinquantaine de premiers pays qui ont signé le Traité lorsqu'il a été ouvert à la signature le 20 septembre 2017 à New York et nous attendons avec intérêt la signature et la ratification rapides du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires par tous les États engagés dans l'élimination totale de toutes les armes nucléaires.

Le Traité ne détourne pas l'attention de l'objectif de mise en œuvre des obligations et des engagements en matière de désarmement nucléaire découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mais encourage plutôt à accomplir des progrès de toute urgence à cet égard. La confiance à l'égard du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires s'effrite car l'article VI n'est pas mis en œuvre de manière suffisamment sérieuse et le sens de l'urgence requis dans le respect des engagements est insuffisant. Nous sommes d'avis que la stricte mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire assortie du sens de l'urgence requis rétablira la confiance à l'égard du régime et renforcera la paix et la sécurité internationales.

Alors que nous nous préparons pour la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020, il est impératif de tirer un bilan des progrès accomplis dans la mise en œuvre de toutes les dispositions du TNP et des engagements solennels qui ont été pris à ce sujet. Il convient de prendre des précautions à l'égard des États opposés au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires qui s'en servent pour détourner notre attention de l'évaluation objective des progrès accomplis dans la mise en œuvre des documents finaux des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

À ce titre, nous devrons déterminer pourquoi le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui est le dernier traité négocié par la Conférence du désarmement il y a vingt-deux ans, n'est toujours pas entré en vigueur. Compte tenu des dernières évolutions du contexte international, on ne saurait trop insister sur le fait qu'il est important et urgent que ce Traité entre en vigueur rapidement.

La présente session de la Conférence du désarmement se déroule dans un contexte marqué par des difficultés qui ont sapé ces dernières années les efforts internationaux en matière de désarmement, de non-prolifération et de maîtrise des armements. Il faut classer au plus haut rang de ces difficultés l'impasse permanente dans laquelle se trouve la

Conférence et son incapacité à s'acquitter de son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de la communauté internationale pour les négociations sur le désarmement. Nous déplorons le fait que la dernière décision adoptée par la Conférence n'ait à nouveau pas été à la hauteur de nos attentes concernant la sortie de cette impasse prolongée. Les activités maintes fois répétées par le passé n'ont pas permis à la Conférence de se rapprocher d'un accord sur un programme de travail. Nous espérons néanmoins que la décision qui a été prise récemment ne détournera pas la Conférence de la nécessité absolue de parvenir rapidement à un consensus sur un programme de travail au cours de la session de 2018 et d'engager des négociations. Il ne fait aucun doute que tous les membres de la Conférence du désarmement devront faire preuve d'une flexibilité accrue et de la volonté de dépasser les intérêts partisans.

Mon gouvernement estime que plusieurs points à l'ordre du jour de la Conférence sont depuis longtemps mûrs pour des négociations, y compris le traité sur les matières fissiles, le traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ainsi que d'autres mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. Nous ne voyons pas pourquoi l'une ou l'ensemble de ces questions ne peut être soumis à des négociations à la Conférence, compte tenu notamment des complexités de chacun de ces domaines, dont la résolution peut nécessiter du temps. Nous estimons d'ailleurs que la conclusion de ces instruments ne pourrait en aucun cas nuire aux intérêts nationaux en matière de sécurité des États. Au contraire, l'établissement de nouvelles normes dans ces domaines ne peut que contribuer au renforcement de la paix et de la sécurité régionales et internationales. De plus, le simple fait de négocier contribue également au rétablissement de la confiance entre les États, ce qui s'avère grandement nécessaire.

La Conférence a pour devoir moral de devenir de toute urgence opérationnelle et fonctionnelle, comme le prévoyaient ses fondateurs. Les membres de la Conférence détiennent ensemble la solution pour qu'elle exprime son véritable potentiel et nous pourrons nous en servir pour répondre aux enjeux planétaires actuels.

La Présidente (*parle en anglais*) : Permettez-moi à présent de suspendre la séance quelques instants, le temps de raccompagner M. Landers.

La séance est brièvement suspendue.

La Présidente (*parle en anglais*) : J'invite maintenant notre éminent collègue, M. Hussam Edin Aala, Représentant permanent de la République arabe syrienne, à prendre la parole devant la Conférence.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Madame la Présidente, puisque je prends la parole pour la première fois sous la présidence suédoise de la Conférence du désarmement, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence et de vous assurer de notre soutien indéfectible. Permettez-moi également de remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent de Sri Lanka, dont les efforts ont été récompensés par l'adoption de la décision de créer cinq organes subsidiaires qui, espérons-le, pourront examiner tous les points à l'ordre du jour. Madame la Présidente, nous nous réjouissons du succès de vos efforts pour donner effet à cette décision. Cela sera fondamental pour la reprise des travaux de fond sur la base du consensus sur un programme de travail complet et équilibré qui permettra à la Conférence de s'acquitter de son mandat de négociation et de préserver sa nature, son rôle et son mandat en tant qu'unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, une tâche qui lui a été confiée lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première du genre consacrée au désarmement.

Dans le contexte international actuel, de nombreux problèmes subsistent à l'échelle planétaire et les problèmes les plus préoccupants aujourd'hui sont, peut-être, le recours croissant de certains États à la solution coercitive dans les relations internationales et le renforcement de la rhétorique belliqueuse associée à l'emploi ou à la menace d'emploi de la force. Cette situation nuit à la confiance à l'échelle internationale et fait émerger une menace de nouvelle course aux armements, les dépenses militaires mondiales dépassant les niveaux atteints pendant la guerre froide. Cela montre qu'il est plus urgent que jamais que la Conférence du désarmement assume à nouveau son rôle central. Ces dangers croissants qui pèsent sur l'existence de l'humanité sous la forme d'armes nucléaires et la possibilité

d'emploi ou la menace d'emploi par les États dotés de ces armes qui sont parties au Traité sur la non-prolifération, la modernisation des arsenaux nucléaires et l'adoption de doctrines stratégiques accordant une place centrale aux armes nucléaires contrastent fortement avec les obligations qui incombent à ces États en vertu du Traité et montrent qu'ils se soustraient à leurs propres obligations en matière de désarmement nucléaire.

Nous rappelons par conséquent la position de principe de la République arabe syrienne, qui insiste sur la priorité du désarmement nucléaire et de la non-prolifération sous tous les aspects et souligne que les efforts visant à parvenir à la non-prolifération doivent être assortis d'efforts parallèles pour parvenir au désarmement nucléaire, en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons la nécessité d'ouvrir de toute urgence des négociations à la Conférence du désarmement afin de parvenir à cet objectif. La Syrie soutient les mesures engagées à la Conférence du désarmement en faveur de la rédaction d'un traité internationalement contraignant interdisant la production de matières fissiles pour des armes nucléaires dans le cadre d'un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence. Un tel traité devrait tenir compte des quatre questions centrales inscrites à son ordre du jour ayant trait aux armes nucléaires. Par conséquent, il devrait s'appliquer aux stocks de ces matières, qui devront être vérifiables, et exiger la destruction des stocks existants de matières fissiles ainsi que de toute nouvelle matière produite.

En vue de l'élimination totale des armes nucléaires, la Syrie souligne la nécessité pour les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui sont dotés d'armes nucléaires de fournir des garanties de sécurité effectives, universelles, sans conditions, non discriminatoires et juridiquement contraignantes à tous les États non dotés d'armes nucléaires parties au Traité et d'ouvrir des négociations relatives à un instrument contraignant universel à même de fournir pareilles garanties aux États non dotés d'armes nucléaires.

La Syrie est favorable à l'engagement de négociations par la Conférence pour conclure un traité international et juridiquement contraignant visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. À cet égard, elle accueille avec satisfaction le projet de traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux, soumis en 2008 par la Fédération de Russie et la République populaire de Chine à la Conférence du désarmement et mis à jour en 2014. Parallèlement aux questions centrales liées au désarmement nucléaire, aux garanties de sécurité négatives et à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Syrie est particulièrement préoccupée par des questions émergentes, telles que la détention d'armes chimiques et de matières toxiques par des organisations terroristes et des individus qui leur sont affiliés, et par l'utilisation de celles-ci à des fins militaires. Elle réaffirme son soutien en faveur de l'initiative russe de soumission d'un projet d'instrument juridique qui pourrait servir de base aux négociations à la Conférence.

Madame la Présidente, la République arabe syrienne demande à nouveau de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et attend avec impatience que la communauté internationale prenne des mesures concrètes en ce sens. De fait, l'échec de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires est principalement imputable au fait qu'Israël n'adhère pas au traité, n'autorise pas l'Agence internationale de l'énergie atomique à inspecter toutes ses installations nucléaires et ne tienne pas compte des résolutions internationales pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, de l'AIEA et des conférences d'examen du TNP. À cet égard, la République arabe syrienne affirme qu'il n'y a aucun lien quel qu'il soit entre la question de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et le processus de paix dans la région, et appelle de ses vœux l'application intégrale de la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient, qui a été conclue sans vote dans le cadre d'un accord établi lors de la conférence de 1995 qui a permis de proroger le Traité pour une durée indéfinie. La Syrie fait également observer qu'il est nécessaire de préserver le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2000 qui prévoit que la résolution de 1995 sur le Moyen-Orient reste en vigueur jusqu'à l'atteinte de ses buts et de ses objectifs.

La Syrie tient à exprimer sa déception à l'égard de l'échec des efforts qui visaient à organiser une conférence internationale en 2012, comme le prévoyait le Document final de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2010. Cette conférence, à laquelle devaient participer tous les pays du Moyen-Orient, avait pour vocation de concentrer ses efforts sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive dans la région. Après l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015, imputable au fait que certains États, y compris des États dépositaires du Traité, ont renoncé aux responsabilités et aux obligations qui leur incombent en vertu du Traité, la République arabe syrienne estime que le facteur principal de réussite de la Conférence d'examen de 2020 reste l'application rigoureuse de la résolution sur le Moyen-Orient, telle qu'elle a été établie par la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995. De la même façon, toutes les parties sont tenues de s'acquitter intégralement de leurs obligations pour atteindre l'objectif de création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive. La Syrie souligne également que la création de pareille zone fait partie intégrante des obligations des États parties en vertu du Traité et appelle tous les États parties à les respecter.

Plusieurs orateurs, notamment le Ministre des affaires étrangères de la Suisse, ont insisté sur la question de l'emploi des armes chimiques dans le cadre de ce qu'ils appellent « le conflit syrien ». Je tiens, à ce titre, à réaffirmer que la Syrie condamne sans réserve l'emploi d'armes chimiques ou de substances chimiques toxiques quels qu'en soient les auteurs, le lieu et le moment. Le fait que des groupes terroristes tels que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), le Front el-Nosra et d'autres organisations continuent d'avoir accès à des substances chimiques toxiques et de les employer est un phénomène extrêmement grave qui demande de trouver un consensus sur les meilleurs moyens de lutter contre celui-ci, tout en évitant toute tromperie, toute considération sélective et tout objectif politique partisan. Le Ministre a indiqué qu'il est important d'intervenir en menant des enquêtes approfondies afin d'éviter l'emploi de ces armes. Cela nécessite, en conséquence, de s'assurer que les mécanismes d'enquête respectent les normes établies dans la Convention. Dans ce contexte, il s'avère nécessaire d'alerter sur les dangers posés par les réunions à participation restreinte qui sont organisées en dehors du cadre des organisations internationales compétentes et sur la promotion de partenariats volontaires visant à créer des régimes de non-prolifération factices qui ciblent certains États et qui sont basés sur une politique consistant à imposer des mesures coercitives unilatérales. Cette approche est contraire à la Charte et aux méthodes de travail de l'Organisation des Nations Unies. Elle représente également une tentative de mise à l'écart des organisations internationales compétentes dans le rôle qui leur est imparti, notamment de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, et d'affaiblissement du régime existant de non-prolifération. Nous avons été surpris de constater la participation à ces réunions du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant des États-Unis pour qu'il exerce son droit de réponse.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je tiens évidemment à prendre la parole dans le cadre de l'exercice de mon droit de réponse à propos de plusieurs remarques qui ont été prononcées ici ce matin et cet après-midi, notamment par le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

Permettez-moi de commencer en affirmant que cette déclaration est caractéristique de la Fédération de Russie qui cherche, comme elle le fait dans d'autres instances, à accuser les États-Unis de tous les maux de la terre. Je suis surpris de constater que les Russes n'aient pas décidé de nous accuser des fortes chutes de neige dans leur pays, mais cela ne devrait pas tarder. Je pourrais passer la journée ici à énumérer les problèmes dont la Fédération de Russie est responsable dans le monde, en commençant par son intervention dans l'est de l'Ukraine ou sa tentative de déstabilisation d'une nation souveraine par ses petits hommes verts, ses agissements en Crimée ou sa conduite passée et actuelle visant à essayer de déstabiliser le processus électoral dans plusieurs États occidentaux. La Fédération de Russie a opposé son veto à au moins trois résolutions du Conseil de sécurité en demandant l'établissement des responsabilités et le renouvellement du Mécanisme

d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Cette liste ne s'arrête pas là, mais j'espère que vous voudrez bien tous m'accorder quelques instants, car je dois répondre à plusieurs accusations qui ont été portées à notre égard.

Tout d'abord, en ce qui concerne le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, permettez-moi d'être très clair : les États-Unis ont achevé leurs réductions fixées en vertu de ce Traité avant l'échéance de février 2018. Nous respectons l'intégralité des obligations qui nous incombent en vertu de ce Traité, point à la ligne.

En ce qui concerne l'allégation portée à maintes reprises dans cette salle par les représentants de la Fédération de Russie à l'égard de la défense antimissiles balistiques, cette dernière renforce la stabilité régionale en luttant contre le pouvoir coercitif des missiles balistiques qui sont de plus en plus nombreux. Nous avons indiqué qu'aucun de nos déploiements de missiles balistiques ne menace la force de dissuasion nucléaire stratégique de la Fédération de Russie.

S'agissant du stock d'armes chimiques des États-Unis, notre pays est en bonne voie de respecter l'échéance fixée de destruction complète de ce stock d'ici à la fin 2023. Je tiens à ce que cela soit bien clair : nous sommes en bonne voie de respecter cette échéance. D'ailleurs, l'éminent Ministre des affaires étrangères n'a pas précisé que les États-Unis ont contribué à hauteur d'un milliard de dollars américains à l'effort déployé par la Fédération de Russie pour respecter l'échéance fixée concernant l'élimination de son stock d'armes chimiques. Messieurs les Représentants de la Fédération de Russie, ce n'est pas la peine de nous remercier.

En ce qui concerne les armes chimiques syriennes, il est tout simplement absurde d'entendre la Fédération de Russie affirmer que le régime de Bachar al-Assad a éliminé son stock d'armes chimiques. Il est tout simplement incroyable qu'elle continue de nier le fait que le régime de Bachar al-Assad dispose de capacités d'emploi d'armes chimiques. La Russie doit être du bon côté de l'histoire concernant cette question, mais elle est actuellement du mauvais côté.

S'agissant du partenariat international condamnant l'emploi d'armes chimiques, au lieu de critiquer ce partenariat ou les groupes internationaux qui essayent de soutenir les efforts visant à demander à ceux qui ont recours à ces armes de rendre des comptes, la Fédération de Russie devrait y contribuer et non pas essayer de saper leurs efforts.

Je vais aborder brièvement la question du partage nucléaire. Il s'agit d'une objection de longue date. Enfin, je ne devrais pas dire de longue date, car il s'agit d'une objection plutôt récente de la Fédération de Russie. Que les choses soient claires, il s'agit d'une objection éculée d'un autre âge qui affirme que les pays de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord ne respectent pas les obligations que leur impose l'article premier du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Les États-Unis agissent dans le plein respect des obligations qui leur incombent en vertu du Traité sur la non-prolifération. Encore une fois, je n'ai rien d'autre à ajouter.

En ce qui concerne la proposition russe de convention sur les armes chimiques et biologiques, les États-Unis ne sont pas convaincus de la nécessité d'élaborer une nouvelle convention internationale et contestent l'argument russe selon lequel le cadre international présente de graves lacunes pour lutter contre le terrorisme lié aux armes chimiques et biologiques. Nous sommes d'avis que des négociations autour d'une telle convention ne feront qu'écarter notre attention de l'utilisation persistante d'armes chimiques par le régime de Bachar al-Assad, en violation de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité de l'ONU. Nous estimons plutôt qu'il est essentiel de ne pas retarder ni de saper les efforts concrets qui sont déployés pour renforcer la mise en œuvre du cadre existant d'utilisation des mécanismes établis. Nous devrions continuer nos travaux sur ces questions importantes dans d'autres cadres appropriés, tels que la Convention sur les armes biologiques, la Convention sur les armes chimiques, la Convention internationale pour la répression des attentats terroristes à l'explosif et la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Il est également important de soutenir les organisations internationales compétentes, telles que l'OIAC, qui ont un mandat clair de lutte contre les menaces liées aux armes chimiques et biologiques qui sont posées par les

acteurs non étatiques. Je tiens à être très clair si nous ne l'avons pas été auparavant : les États-Unis ne soutiennent pas la proposition russe.

En ce qui concerne les États-Unis et leur décision de poursuivre la mise au point d'un missile balistique de faible puissance, comme je l'ai déclaré ici il y a quelques semaines, la doctrine nucléaire russe est principalement fondée sur une politique d'« escalade au profit de la désescalade ». La Russie nous fait comprendre de cette manière qu'elle possède, au fond, la capacité d'employer des armes nucléaires tactiques dans un conflit potentiel et qu'elle souhaite convaincre son adversaire qu'un ou deux choix se présentent à lui : faire machine arrière ou employer des armes stratégiques en cas de réponse. Il s'agit d'une politique et d'une doctrine très dangereuses, et les États-Unis mettent au point ce missile balistique de faible puissance pour faire bien comprendre que ce type de politique ne fonctionnera pas, présente des risques et ne devrait pas être expérimenté.

En ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace, je tiens juste à préciser très rapidement que la Russie, en ce qui a trait à l'espace en général, poursuit un programme d'armes antisatellites terrestres. Nous avons déclaré à maintes reprises dans cette salle, et je vais le répéter, que le traité relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace qui est proposé n'aboutira pas à un consensus ici.

Pour terminer, je tiens à faire une observation − et j'aurais pu en faire d'autres, mais je me rends compte que d'autres personnes veulent prendre la parole − sur les remarques relatives au Plan d'action global commun du Représentant de l'Iran. Comme le Président Trump l'a annoncé en octobre 2017 et l'a répété en janvier 2018, l'Administration américaine adopte une approche globale à l'égard de la politique iranienne qui va au-delà du Plan d'action global commun et nous avons clairement indiqué que nous craignons que le Plan ne couvre pas les activités de déstabilisation de l'Iran, notamment le soutien au terrorisme par des intermédiaires régionaux et des activités liées aux missiles balistiques. Nous continuons de respecter nos engagements en vertu du Plan, y compris par les levées de sanctions que nous avons récemment renouvelées le 12 janvier. Dans le même temps, nous continuerons de demander à l'Iran de rendre rigoureusement des comptes sur ses engagements nucléaires en vertu du Plan et, comme le Président Trump l'a clairement précisé, notre administration considère qu'il présente des lacunes qui doivent être comblées. Le Président a demandé au Congrès de collaborer avec l'Administration pour combler les lacunes du Plan, y compris en modifiant et en consolidant la loi de révision de l'accord nucléaire iranien qui porte sur l'expiration de certaines restrictions relevant du Plan et sur la mise au point par l'Iran de missiles balistiques qui portent atteinte à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

En collaboration avec ses partenaires, l'Administration ambitionne également de parvenir à un nouvel accord supplémentaire qui imposerait de nouvelles sanctions multilatérales si l'Iran mettait au point ou testait des missiles à longue portée, entravait les inspections ou réalisait des progrès dans l'acquisition d'une arme nucléaire. Pour de plus amples informations à propos de nos préoccupations sur les activités iraniennes, je vous invite à consulter la révision de la position nucléaire des États-Unis qui a été récemment publiée.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant donner la parole à l'Ambassadrice de France.

Mme Guitton (France) : Merci, Madame la Présidente. Je souhaite prendre la parole à la suite des remarques qui ont été faites ce matin par plusieurs intervenants au sujet du Partenariat international contre l'impunité d'utilisation d'armes chimiques, qui, comme vous le savez, est une initiative qui a été lancée par la France le 23 janvier dernier. Comme nous le déplorons tous, depuis 2012, l'interdiction d'emploi d'armes chimiques est remise en cause par la répétition et la continuité de leur utilisation dans différentes régions du monde. Le retour à une interdiction totale d'emploi, vérifiable, est fondamental pour la sécurité internationale, pour la stabilité stratégique et pour la sécurité intérieure des États. Il n'est pas acceptable que le régime de non-prolifération le plus abouti puisse être remis en cause sans que les responsables en subissent les conséquences, et c'est la raison pour laquelle ce partenariat a été lancé.

Cette initiative rassemble maintenant 25 États, représentant tous les groupes régionaux de l'ONU qui se sont engagés à rendre publics les noms de personnes et entités potentiellement impliquées dans des programmes chimiques ou des attaques, et à mutualiser leurs moyens, notamment en matière d'échange d'informations.

Le Partenariat a pour objectifs de lutter contre la banalisation de l'emploi d'armes chimiques, de dissuader d'employer ces armes à l'avenir, d'aider à dépasser les blocages politiques internationaux, et de partager l'information et l'expertise, y compris à travers le renforcement des capacités des membres du Partenariat en la matière. Contrairement à ce qui a pu être indiqué, le champ géographique couvert par l'initiative est universel. Il s'applique à tous les programmes de développement de capacités chimiques et aux cas de recours à de telles armes inhumaines dans tous les États du monde et pour tous les acteurs.

Cette initiative est complémentaire des institutions existantes et compétentes. Elle vient conforter leur action, notamment à l'heure où celle-ci rencontre malheureusement des difficultés, en raison de divergences d'approche bien connues au sein de la communauté internationale. Le Partenariat a ainsi pour vocation de nourrir ces mécanismes internationaux et nationaux existants et pleinement légitimes. Il contribuera ainsi à consolider le régime de lutte contre la prolifération et l'utilisation d'armes chimiques dans son ensemble. Les institutions multilatérales concernées, de par leur mission, par la lutte contre la prolifération et l'emploi de telles armes, en particulier le Bureau des affaires de désarmement de l'ONU et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, ont été associées à cette initiative.

Enfin, ce partenariat est une initiative qui, je le répète, est ouverte à tous les États parties à la Convention sur les armes chimiques qui souscrivent à ses objectifs. C'est un mécanisme destiné à renforcer la coopération entre les États et nous invitons tous les pays qui partagent ces préoccupations à le rejoindre. Je vous remercie.

La Présidente (*parle en anglais*) : Ma liste d'orateurs compte deux autres représentants qui tiennent à exercer leur droit de réponse. Je donne la parole à l'Ambassadeur de République arabe syrienne, M. Aala.

M. Aala (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je vous prie de m'excuser de prendre la parole une seconde fois, mais je me trouve dans l'obligation de le faire compte tenu de la nouvelle tentative du Représentant des États-Unis d'Amérique de tirer profit des réunions de la Conférence du désarmement pour aborder le sujet des armes chimiques sans consentement, en dénaturant les faits et en portant des accusations infondées sur l'emploi de ces armes et sur les enquêtes s'y rapportant en République arabe syrienne. Cette démarche s'inscrit dans une campagne de désinformation systématique mise en œuvre par les États-Unis en vue de satisfaire des intérêts politiques qui menacent la souveraineté de mon pays ainsi que son unité et son intégrité territoriales.

Bien sûr, je n'ai pas l'intention de reprendre les explications détaillées qui ont été fournies précédemment ni de répéter les remarques sur la méthode partiale et superficielle qui a été employée dans le cadre du Mécanisme d'enquête conjoint pour examiner les incidents liés à l'emploi de substances chimiques toxiques sur le sol syrien. Je n'ai pas non plus l'intention de m'attarder sur l'absence d'objectivité des rapports du Mécanisme ni sur le degré majeur de politisation entachant ses travaux en raison des pressions exercées par les États-Unis pour faire en sorte que les rapports servent les intérêts américains au détriment de la vérité scientifique et de la simple logique.

Les faits scientifiques et les explications juridiques qui ont été fournis par mon gouvernement ont tous été inclus dans les comptes rendus de la Conférence du désarmement l'année dernière et dans les comptes rendus de réunions et d'autres documents de l'organisation internationale compétente, à savoir l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Le document le plus récent est celui qui a été présenté au Conseil par ma délégation il y a deux semaines en réaction aux accusations et aux allégations liées à l'emploi d'armes chimiques en Syrie. Cependant, Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler certains faits à cet égard pour répondre aux accusations et aux allégations qui ont été formulées par l'Ambassadeur des États-Unis.

Premièrement, la République arabe syrienne s'est acquittée de toutes les obligations que lui impose la Convention sur les armes chimiques, à laquelle elle a adhéré en 2013, et elle a accompli des progrès sans précédent dans l'abandon de son programme chimique en un temps record, de manière intégrale et irréversible, dans une situation concrète extrêmement complexe dictée par la guerre contre le terrorisme financé par des capitaux étrangers. Il convient de rappeler que la Syrie, sous la supervision directe de l'OIAC, a détruit toutes ses installations et ses équipements de production, et a envoyé toutes ses substances chimiques toxiques à l'étranger pour qu'elles soient détruites. Cela a été confirmé une nouvelle fois dans la déclaration qui a été prononcée devant la Conférence lundi dernier par Mme Sigrid Kaag, Ministre néerlandaise du commerce extérieur et de la coopération pour le développement et ancienne cheffe de la Mission conjointe OIAC-ONU chargée de l'élimination des armes chimiques en République arabe syrienne. Il est donc clair que la Syrie n'emploie pas d'armes chimiques car, pour le dire simplement, elle n'en possède aucune.

Deuxièmement, la République arabe syrienne condamne avec la plus grande fermeté dans ses déclarations officielles − la plus récente étant la mienne devant la Conférence aujourd'hui − tout emploi d'armes chimiques. Elle condamne également les allégations malhonnêtes qui sont portées à son encontre à des fins politiques et des motifs dont elle a bien trop conscience.

Troisièmement, la Syrie a offert sa pleine coopération et a fourni toutes les conditions nécessaires à la poursuite d'une enquête transparente, objective et professionnelle sur l'emploi d'armes chimiques dans l'optique de réfuter toutes les allégations trompeuses à son encontre et de mettre la lumière sur les véritables auteurs de ces crimes et sur ceux qui font couler le sang du peuple syrien à des fins commerciales. Cependant, un groupe bien connu d'États a entravé l'enquête et a appliqué différentes formes de pression en vue de politiser les travaux de l'équipe chargée de cette enquête. Ils agissent de la sorte, car le résultat d'une enquête véritablement transparente et objective ne servirait pas leurs intérêts. Elle ne permettrait pas non plus de masquer leur complicité avec les groupes terroristes, qui utilisent des armes chimiques pour montrer du doigt le Gouvernement syrien et empêchent l'Armée arabe syrienne de reconquérir les zones contrôlées par l'organisation terroriste el-Nosra.

Quatrièmement, les politiques ayant pour but de semer le chaos et de renverser des régimes par la force ont uniquement contribué à l'expansion du terrorisme dans le monde et ont donné aux terroristes de nouvelles possibilités pour accéder à des substances chimiques toxiques et les employer lors de leurs attaques. Il est extrêmement grave de constater que des groupes terroristes tels que l'EIIL, le Front el-Nosra et d'autres organisations continuent d'avoir accès à des substances chimiques toxiques, de les stocker et de les employer. Cela demande de trouver un consensus sur les meilleurs moyens de lutter contre ce phénomène, tout en évitant les tromperies, les considérations sélectives et les objectifs politiques quels qu'ils soient. Nous sommes convaincus que le projet d'instrument visant à lutter contre la menace du terrorisme biologique et chimique qui a été soumis à la Conférence du désarmement par la Fédération de Russie constitue la meilleure approche à cet égard.

Cinquièmement, il est nécessaire d'œuvrer en faveur de l'universalisation de la Convention sur les armes chimiques pour réussir à instaurer, conformément à l'objectif visé par cette dernière, un système mondial efficace de lutte contre les armes chimiques. Cet objectif ne peut être atteint en organisant des réunions à participation restreinte dans le cadre desquelles seul un nombre limité d'États se rassemblent en secret en dehors des instances internationales compétentes, telles que la réunion de Paris, ou en nouant des partenariats « volontaires » en vue de créer des régimes de non-prolifération factices qui ciblent certains États à l'aide de mesures coercitives qui enfreignent le droit international. Ces alliances sont contraires au principe de partenariat et mettent à l'écart les organisations internationales compétentes, en premier lieu l'OIAC, ce qui porte préjudice à leur rôle et au régime existant de non-prolifération.

Pour terminer, le maintien des régimes de non-prolifération convenus au niveau international nécessite de mettre un terme à la politisation de l'emploi des armes chimiques en Syrie et à la manipulation qui en résulte, ainsi qu'à l'application de deux poids, deux

mesures dans la mise en œuvre des obligations internationales en vue de respecter la sécurité nationale des États.

Avant de conclure, je tiens à ce que le compte rendu indique que je m'oppose à l'emploi incessant de la part de mon collègue, l'Ambassadeur des États-Unis, de certaines expressions pour qualifier mon pays qui enfreignent les règles de la diplomatie et les convenances.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de la République populaire démocratique de Corée pour qu'il puisse exercer son droit de réponse.

M. Ju Yong Chol (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Je prends brièvement la parole pour exercer mon droit de réponse aux déclarations de ce matin d'un ou deux dignitaires qui ont qualifié de grave menace pour la paix internationale l'exercice par la République populaire démocratique de Corée de son droit à la légitime défense. J'ai eu la vive impression que leurs arguments s'appuyaient sur une perception erronée et partiale de la question nucléaire dans la péninsule coréenne ou sur l'ignorance totale de la réalité. Comme notre représentant a clarifié hier la position de la République populaire démocratique de Corée à ce sujet, je ne tiens pas à l'approfondir à nouveau, mais ma délégation tient à insister sur le point suivant.

La force nucléaire de la République populaire démocratique de Corée exerce un puissant effet dissuasif sur les menaces nucléaires et les provocations militaires irresponsables des États hostiles, et ne constituera jamais une menace pour d'autres pays ou d'autres régions à moins qu'ils n'enfreignent sa souveraineté et ses intérêts nationaux en matière de sécurité. Par conséquent, l'argument selon lequel les mesures de légitime défense de mon pays constituent une menace pour la paix internationale est absolument illogique et absurde.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je tiens à indiquer aux membres de la Conférence que les interprètes ont proposé de rester jusqu'à 13 h 10 et qu'il n'y aura plus d'interprétation après cela. Je donne maintenant la parole à la Représentante d'Israël.

Mme Yaron (Israël) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, puisque c'est la première fois que notre délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi de saluer la manière dont vous dirigez nos délibérations. Je vous assure de notre plein appui dans l'exercice de vos fonctions.

Je tiens à répondre aux remarques de quelques pays voisins d'Israël dans la région : l'Iran, la Syrie et l'Égypte. Israël reconnaît l'importance du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sa contribution au régime mondial de non-prolifération, et regrette que la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires de 2015 ait pris fin sans document final consensuel. Cependant, la responsabilité de l'absence d'accord de la Conférence d'examen sur des questions ayant trait au Moyen-Orient ne saurait être rejetée sur nous. Israël ne cesse de mettre l'accent sur la nécessité d'un dialogue direct et continu entre tous les États dans la région pour faire face à la grande diversité de menaces et d'enjeux sécuritaires. Ce dialogue régional, fondé sur le principe largement accepté du consensus, ne peut être issu que de la région et doit viser à répondre aux préoccupations de tous les États dans la région sur un pied d'égalité et de manière inclusive. Le contact direct, assorti au renforcement de la confiance, est un préalable essentiel pour susciter un dialogue pertinent et tenter de créer un nouveau modèle de sécurité dans la région. Bien que certains acteurs de la région affirment qu'un nouveau cadre de sécurité global au Moyen-Orient peut être créé sans associer directement Israël, sans reconnaître son droit d'exister à l'intérieur de frontières sûres et sans apaiser les tensions régionales ni bâtir la confiance nécessaire parmi les États dans la région, cette position est intenable et compromettra l'établissement d'un Moyen-Orient sûr et stable. Il est grand temps que le Groupe des États arabes décide de privilégier la voie de la conciliation, de la consultation directe et de l'instauration de la confiance à celle de l'affrontement et de l'hostilité.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à exercer notre droit de réponse. Je tiens à commencer par la remarque que le Représentant des États-Unis a formulée à l'égard de l'Iran. En ce qui concerne le Plan d'action global commun, je ne tiens pas à répéter les déclarations éloquentes de mon Vice-Ministre des affaires étrangères sur l'efficacité du Plan d'action et le caractère non négociable de cet accord.

Concernant les activités déstabilisatrices de l'Iran, je peux affirmer que les États-Unis ont choisi dans leur intérêt de susciter des discordes à l'échelle régionale et de les aggraver ainsi que d'exacerber les conflits et l'insécurité pour encourager une course aux armements et développer les marchés pour son commerce d'armes. L'Iran estime, quant à lui, que les relations de bon voisinage ainsi que la paix et la stabilité dans le golfe Persique, qui est une région extrêmement sensible, font partie de ses intérêts régionaux. Cette position est tout à fait contraire à celle du Président des États-Unis, qui a déclaré publiquement lors de sa campagne électorale que la guerre entre l'Iran et l'Iraq servait les intérêts des États-Unis et qui a ouvertement subordonné dernièrement sa visite dans la région à la vente d'armes rutilantes pour un montant de plusieurs centaines de milliards de dollars, des armes de destruction actuellement utilisées à l'encontre d'enfants et de personnes âgées sans défense dans la région.

La République islamique d'Iran, tout en veillant à garantir la stabilité et la sécurité maximales sur son territoire, fournit des services de conseil aux populations et aux forces de sécurité d'Iraq et de Syrie, jouant ainsi un rôle indispensable pour lutter contre le terrorisme, contrecarrer la campagne takfiriste de conquête de Damas, de Bagdad et d'Erbil, et éradiquer ces groupes d'Iraq et de Syrie. Le rôle constructif de ses forces armées dans la lutte contre ces groupes terroristes − qui ont été créés, selon les déclarations de campagne de l'actuel Président des États-Unis d'Amérique, Donald Trump, par son pays − est essentiel à l'éradication de ce fléau. Il est regrettable de constater que les États-Unis, au lieu de cesser de se servir du terrorisme et de contribuer aux efforts qui sont déployés par l'Iran pour lutter contre ce phénomène, continuent de donner une image trompeuse de ces efforts constructifs en les qualifiant de déstabilisateurs. Je me limiterai à ces brèves observations.

En ce qui concerne le programme de missiles, nous avons également déclaré à de nombreuses reprises que nos missiles sont uniquement des armes de défense et de dissuasion, alors que des milliards de dollars de fournitures militaires inondent la région. Pourquoi est-ce que l'Iran n'aurait pas le droit de se défendre ? L'Iran réaffirme que chaque État possède le droit naturel de se procurer, de fabriquer, d'importer et de détenir des armes classiques et des pièces afférentes, des composants et de les accumuler à des fins de légitime défense et de sécurité. Il s'agit toutefois uniquement de la partie émergée de l'iceberg concernant la situation en matière de sécurité. Alors que les dépenses militaires et les importations d'armes dans la région dans laquelle nous vivons sont colossales, certains pays critiquent l'Iran concernant une poignée de missiles qui sont uniquement conçus pour transporter des charges classiques et qui sont proportionnés à ses besoins en matière de sécurité. Bien que le programme de missiles de mon pays ait été élaboré pour répondre à ses besoins en matière de défense et de sécurité, il ne peut et ne devrait pas être perçu et évalué de manière isolée.

Dans l'exercice de mon droit de réponse à Israël, je tiens à indiquer que la détention d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi que la conduite d'autres programmes clandestins d'armes de destruction massive par Israël, le seul État qui n'est pas partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans la région, menacent gravement la stabilité de l'ensemble de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales. Bien qu'Israël ne soit pas tenu d'être partie aux traités internationaux relatifs aux armes de destruction massive, il exacerbe les préoccupations sécuritaires dans la région en raison de son emploi constant et répété d'armes inhumaines à l'encontre de populations civiles. Il est préoccupant de constater, en dépit de tous les efforts déployés, l'échec de la création d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient en raison de son refus persistant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de placer ses installations nucléaires sous le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Il est encore plus préoccupant de constater qu'Israël bénéficie du soutien sans faille d'États dotés d'armes nucléaires alors qu'il ne respecte pas les exigences de la communauté internationale. Nous

nous demandons pourquoi, en réalité, certaines grandes puissances appliquent deux poids, deux mesures et adoptent une attitude hypocrite, sélective et discriminatoire à l'égard de la région. Cette situation porte préjudice aux parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, tandis que les autres sont généreusement récompensés, ce qui a entraîné l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2015. De plus, Israël soutient le terrorisme d'État contre le peuple palestinien et contre les autres populations de pays de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis, M. Wood.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Il est incroyable d'entendre le Représentant de la Syrie affirmer que les États-Unis déforment les faits en ce qui concerne les armes chimiques employées en Syrie. Il est tout simplement invraisemblable d'entendre ces propos. La Syrie n'est absolument pas crédible sur cette question, mais je tiens à ajouter ce qui suit : le régime devra rendre des comptes pour les crimes qu'elle a commis contre son peuple. Que les choses soient bien claires. Le dernier point que je tiens à préciser est le suivant : la Syrie déclare qu'elle honore l'ensemble des obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques, ce qui est simplement absurde.

En réponse aux commentaires du Représentant iranien, je tiens juste à préciser brièvement qu'il suffit d'observer les efforts déployés par l'Iran pour approvisionner en armes les rebelles houthis au Yémen, le Hezbollah au Liban et le Hamas dans la bande de Gaza. Il s'agit de ce type d'activités qui déstabilisent la région. Ne me croyez pas sur parole, interrogez les pays de la région.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Représentant de l'Égypte.

M. Atta (Égypte) (*parle en anglais*) : Je suis totalement navré. Je ne voulais pas prendre la parole, mais puisque ma délégation a été directement visée dans l'une des déclarations faites ici, je tiens à exercer mon droit de réponse aux propos de la Représentante d'Israël.

Le Groupe des États arabes a fait preuve de volonté pour associer directement Israël à la série de consultations qui a été organisée dans le cadre du cycle d'examen entre 2010 et 2015. Ces consultations ont eu lieu à Vienne, à Genève et à Glion. L'affirmation d'Israël selon laquelle nous avions décidé de ne pas l'associer directement est tout simplement infondée.

En ce qui concerne le droit d'Israël d'exister, on ne sait pas exactement quel pays est visé par cet argument, en raison simplement de l'existence de relations bilatérales entre mon pays et Israël. Je tenais simplement à clarifier ce point.

En ce qui concerne la déclaration selon laquelle le Moyen-Orient serait responsable de l'échec de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP de 2015, je tiens à dire que les torts sont partagés et qu'il convient également de critiquer les trois pays qui ont bloqué l'adoption du document final en 2015, compte tenu des formulations visant le Moyen-Orient dans ce texte. Nous ne sommes donc pas les seuls responsables et je tiens également à faire consigner cet élément.

En ce qui concerne la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, je tiens à faire référence à deux résolutions contraignantes du Conseil de sécurité de l'ONU ; il est d'ailleurs souvent affirmé ici à la Conférence du désarmement que les résolutions du Conseil de sécurité relèvent du droit international. Il s'agit de la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité, qui demandait à Israël, dans son paragraphe 5, de placer d'urgence ses installations nucléaires sous les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je tiens également à faire référence à la résolution 687 (1991) du Conseil de sécurité, qui a été conclue en vertu du chapitre 7 de la Charte des Nations Unies, et qui rappelait dans son préambule l'objectif de création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient, et faisait observer dans son paragraphe 14 que les mesures qui doivent être prises par cette résolution représentent des étapes sur la voie de l'établissement au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive et de tous missiles vecteurs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je constate qu'il est 13 h 10. Si vous tenez à poursuivre la réunion officielle sans interprétation, nous pouvons le faire, et je donne la parole au Représentant de l'Iran. Je considère que vous tenez à poursuivre la réunion officielle sans interprète. Monsieur, vous avez la parole.

M. Heidari (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Comme notre langue ne fait pas partie des langues officielles de l'ONU, je vais faire ma remarque en anglais. En réaction au droit de réponse du Représentant des États-Unis, en ce qui concerne le Yémen, je ne ferai qu'un bref commentaire : les hautes autorités iraniennes ont déclaré que les accusations concernant le Yémen qui ont été portées à l'encontre de l'Iran sont totalement infondées. Comment est-il possible d'expédier des armes, notamment des missiles, dans un pays entièrement assiégé, qui ne peut même pas recevoir d'aide médicale ni alimentaire, et qui est soumis à un blocus total, ce qui rend même impossible l'accès humanitaire ? En ce qui concerne le Yémen, j'invite le Représentant des États-Unis d'Amérique à consulter une étude de cas qui a été préparée par notre mission à New York et qui est intitulée « Contestation des "faits alternatifs" ». Je suis prêt à lui remettre un exemplaire et, compte tenu de cette étude de cas, je n'estime pas nécessaire d'apporter de nouveaux éléments de réponse aux accusations liées au Yémen.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Représentant de la République arabe syrienne.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : J'ai demandé la parole car je souhaiterais répondre aux déclarations du Représentant des États-Unis d'Amérique. Je tiens simplement à demander à ce que certains pays occidentaux cessent de manipuler les mécanismes des Nations Unies pour atteindre un objectif politique extrêmement limité. Je tiens à réaffirmer que le Gouvernement syrien a éliminé toutes les armes chimiques en sa possession et que nous condamnons avec la plus grande fermeté l'emploi des armes chimiques quels qu'en soient les circonstances et le lieu. Nous nous acquittons des obligations qui nous incombent en vertu de la Convention sur les armes chimiques et nous demandons à nouveau que les règles de bienséance diplomatique à l'égard des États membres de la Conférence soient respectées.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Deyneko (Fédération de Russie) (*parle en anglais*) : Chers collègues, je déteste vous retenir ici à l'heure du déjeuner, mais puisque vous avez entendu beaucoup de choses sur nous dans cette salle, je suis tenu d'y répondre.

Je ne répéterai pas ce que notre Ministre des affaires étrangères a déclaré. J'estime que sa déclaration est suffisamment éloquente. Je tiens toutefois à attirer votre attention sur un détail factuel, car à plusieurs reprises − ou à de nombreuses reprises − dans cette salle, les orateurs ont parlé d'États dotés d'armes nucléaires et d'États qui en sont dépourvus. Le Ministre des affaires étrangères, M. Lavrov, a été le seul ministre des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à s'exprimer dans le cadre de ce débat de haut niveau de la Conférence du désarmement, et j'estime que cela montre parfaitement notre véritable attitude à l'égard de cette Conférence. De plus, il a exposé dans les grandes lignes la position de la Russie à l'égard de nombreuses questions « sensibles » − et je tiens à insister sur cet adjectif −, qui font l'objet de réactions et de perceptions diverses.

Pour gagner du temps, je vais limiter mon droit de réponse à une observation générale, en précisant que nous pourrons − j'en suis convaincu − facilement réexaminer certaines questions et en discuter de manière détaillée lors des travaux dans les cinq organes subsidiaires. Je tiens à faire remarquer dans le même temps que la délégation qui fait le plus entendre sa voix dans cette salle entrave notre travail collectif. Il m'a été rapporté que cette même délégation a bloqué la candidature de deux personnes qui ont été présentées pour coordonner les activités sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Je suis convaincu que cet élément est également suffisamment éloquent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Y a-t-il d'autres délégations qui souhaitent prendre la parole ? Cela ne semble pas être le cas. Nos travaux de ce matin et le débat de haut niveau de la Conférence du désarmement sont donc terminés.

La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu jeudi à 15 heures.

La séance est levée à 13 h 15.